



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/07/2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 18 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, M. Gérard BONNEAU, Mme Laurence JACQUEMART, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOLAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, Mme Hélène GILET, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Absents représentés : Mme Séverine PEUCHERET (pouvoir à Mme Fanny CABOT), Mme Anne-Sophie LAUTHIER (pouvoir à Mme Marie-Françoise VALMALLE), M. Julien HURARD (pouvoir à M. Jean-Luc CHAPON), Mme Amandine BRUNEL (pouvoir à Mme Muriel BONNEAU), M. Romain BETIRAC (pouvoir à M. Gérard BONNEAU).

Absents non représentés : M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, Mme Delphine DEJEAN

Quorum : 21 présents, 26 votants.

Secrétaire de séance : Sylvie LOPEZ

OUVERTURE DE LA REUNION

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 00.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 21/06/2023

Le procès-verbal du 21 JUIN 2023 est approuvé à l'UNANIMITÉ

Compte-rendu des décisions

En application de l'article L. 2122-22 du CGCT, le conseil municipal est informé des décisions suivantes :

- N° RH 2023-01 (recours aux prestations d'entreprise de travail temporaire)
- N° RH 2023-02 (recours aux prestations d'entreprise de travail temporaire)

1. Association de préfiguration d'un Parc Naturel Régional (PNR) autour du Pays d'Uzès et du Pont du Gard

Rapporteur : Monsieur le Maire

Interventions : L. Pastre Defos du Rau, J.L. Chapon

La commune a été saisie par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) pour se prononcer sur l'adhésion à une association de préfiguration d'un Parc Naturel Régional (PNR).

La poursuite du projet d'un PNR nécessite de créer une association de préfiguration qui aurait notamment pour mission d'élaborer la Charte du futur Parc Naturel Régional et d'initier de premières actions concrètes. A cette occasion, il conviendrait également de désigner trois représentants de la commune appelés à siéger à l'assemblée générale de l'association.

L'association constituerait la structure de préfiguration et aurait pour but de préparer la création du Parc Naturel Régional autour du Pays d'Uzès et du Pont du Gard. Ces missions ne peuvent être réalisées que pour le compte des membres de l'association.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur l'adhésion à ce projet d'association de préfiguration d'un Parc Naturel Régional (PNR) autour du Pays d'Uzès et du Pont du Gard dont les statuts et le périmètre sont joints en annexe.

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- 6 votes **pour** le projet
- 20 votes **contre** le projet.

Compte tenu desdits résultats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **6 votes POUR et 20 votes CONTRE,**

DÉCIDE :

- **De voter CONTRE** ladite demande d'adhésion à une association de préfiguration d'un Parc Naturel Régional autour du Pays d'Uzès et du Pont du Gard.

FIN DE SEANCE – 18 H 30

Sylvie LOPEZ
Secrétaire de séance



Jean-Luc CHAPON
Maire d'Uzès

